

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)



**Le 8 mars...
et tous les
autres jours!**

A-t-on encore vraiment besoin du 8 mars, cette Journée internationale des droits des femmes? Dans une société comme la nôtre, plusieurs se posent la question. Ailleurs, quel que soit cet ailleurs, il y a certes beaucoup de travail à faire pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais chez nous, au Québec, est-ce encore vraiment nécessaire?

Il y a maintenant plus de femmes que d'hommes inscrites à l'université, en droit et en médecine, notamment. Les hommes sont de plus en plus partie prenante des obligations familiales. Les femmes jouent au hockey, boxent, luttent. Les femmes conduisent des autobus, de gros camions; elles construisent des maisons. Et dans tous les secteurs, des métiers et des professions qui étaient, il y a à peine quelques années, presque essentiellement masculins, accueillent maintenant des femmes.

Revenons donc à la question de départ: Pourquoi souligner la Journée internationale des droits des femmes? La réponse: Parce que les inégalités se manifestent sous différentes formes.

Suite en page 3

Où en est la négo?

L'édito du Président



Comme ça arrive régulièrement, un collègue membre du Syndicat a pris le temps de m'écrire la semaine dernière. Outre quelques bons mots pour l'organisation (ça fait toujours du bien de les recevoir, soit dit en passant!), il voulait savoir où en était la négociation depuis la tenue des assemblées générales à la fin janvier. D'autant plus qu'il y a quelques semaines, les médias faisaient état d'une nouvelle table de négociations pour les profs et d'une volonté, semble-t-il, de la présidente du Conseil du trésor d'arriver à une entente. Alors, qu'en est-il?

J'ai évidemment répondu au courriel de notre collègue, mais abordons le sujet dans cet éditorial puisque vous devez être nombreux à vous poser la même question!

Il est donc vrai qu'une nouvelle table de négociations «restreinte» a été proposée par le Conseil du trésor... mais uniquement pour les profs! Pas pour le personnel de soutien ni pour les enjeux intersectoriels. Pour justifier cette proposition faite à la CSQ, le gouvernement a prétexté que, depuis le début, l'amélioration des conditions de travail des enseignantes et des enseignants est une priorité, comme celles des personnes préposées aux bénéficiaires.

À part nous diviser, cette réponse n'est garante de rien. Et vous le savez bien: de tout ce qui a été proposé depuis le début des négociations par la partie patronale,

il n'y a pratiquement rien qui démontre une volonté réelle d'améliorer nos conditions de travail.

Qu'à cela ne tienne, nos représentants nationaux de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) se sont présentés à la table avant la semaine de relâche et les discussions se poursuivent.

Mais de quoi discutent-ils, me direz-vous? Pour l'instant, il semble qu'il soit surtout question d'exploration de différents éléments de part et d'autre, mais nous ne sommes pas encore dans le «crunch» des enjeux majeurs! Les salaires? L'allègement de la tâche? Il ne semble

pas que nous en soyons encore là!

Dans nos assemblées, je vous ai parlé de marathon, de se donner les moyens d'augmenter la pression avec un mandat de grève au moment jugé opportun. Tout cela est plus d'actualité que jamais. Nous devons redémarrer la machine, éventuellement, pour faire bouger les choses en notre faveur.

La grève, c'est pour quand? Rien n'est encore arrêté. Comme mentionné en janvier, la stratégie nationale est d'attendre le moment propice. Et il viendra!

D'ici là, dès que nous aurons de l'information pertinente à vous transmettre ou que nous aurons besoin de vous consulter, nous le ferons rapidement. Restez à l'affût!

Éric Gingras





Le personnel de l'éducation a l'œil aiguisé pour repérer les efforts que font les jeunes qu'il côtoie au quotidien. Au cours de la dernière année, tant les jeunes que les membres du personnel ont dû s'adapter à de nouvelles pratiques, de nombreux et rapides changements et ont fait preuve de résilience. Heureusement, certaines initiatives peuvent aussi aider à rebondir lorsque la route est cahoteuse. Et les bourses du Fonds Robert-Ferland en sont une!

Comme vous le savez, au fil des ans, nous vous invitons à partager avec nous l'histoire de jeunes qui se démarquent dans leur parcours scolaire afin de leur offrir une bourse qui les aidera dans la poursuite de leurs études.

Il s'agit d'une tradition que le Syndicat de Champlain honore depuis le décès de Robert Ferland, ancien vice-président de la section Salaberry. Fervent défenseur de la persévérance scolaire, c'est dans le respect de ses dernières volontés qu'un fonds d'études a été mis en place au Syndicat.

Cette année encore, quatre bourses de 1 000\$ seront remises pour encourager des jeunes de 16 ans et plus à terminer leurs études (DES ou DEP).

Si, en lisant ces lignes, un visage vous vient en tête, n'hésitez pas et écrivez-nous pourquoi cet élève devrait être un des bénéficiaires. Un comité composé d'intervenants de nos milieux analysera attentivement chacune des candidatures soumises et la liste des candidatures retenues sera mise en ligne sur notre site Internet durant l'été. Quant aux gagnants, ils seront également contactés à la fin de la période estivale. Les détails complets sur la façon de soumettre une candidature sont disponibles à syndicatchamplain.com.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Opération Popcorn!



Vous, êtes-vous compensés pour les manques dans les services? Et les élèves?

Pourtant, pour régler la saga du popcorn dans les cinémas et compenser les pertes financières, le gouvernement a rapidement trouvé du financement!

Le 25 février dernier, des commandos du Syndicat de Champlain ont

distribué du popcorn devant les bureaux des députés sur notre territoire pour exprimer notre indignation quant au manque de ressources en éducation qui aurait dû être priorisé par le gouvernement. Cette opération faisait aussi écho à l'opération de distribution symbolique de popcorn devant l'Assemblée nationale par nos instances nationales.

Sessions de préparation à la retraite de l'AREQ

En raison de la situation d'incertitude que nous vivons actuellement et des directives de la santé publique interdisant les rassemblements qui pourraient perdurer, l'AREQ est malheureusement dans l'obligation d'annuler les sessions de préparation à la retraite en

présentiel qui étaient prévues jusqu'en mai 2021. Ces sessions sont remplacées par des sessions en mode virtuel. Vous trouverez le calendrier plus bas. Pour vous inscrire, rendez-vous au <https://areqspr.gofino.ca/virtuel/sessions-virtuelles-hiver-2021/>.

Sujets traités (un choix possible par sujet)	Dates
Adaptation psychosociale et santé	<ul style="list-style-type: none"> 20 janvier 2021 Terminé 23 février 2021 Terminé 7 avril 2021
Questions juridiques	<ul style="list-style-type: none"> 3 février 2021 Terminé Mardi 16 mars 2021 Mercredi 5 mai 2021
Questions financières	<ul style="list-style-type: none"> 17 février 2021 Terminé Mardi 9 mars 2021 Mardi 20 avril 2021
Régimes de retraite	<ul style="list-style-type: none"> 6 février 2021 Terminé 20 février 2021 Terminé Samedi 27 mars 2021 Samedi 17 avril 2021
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> 6 février 2021 Terminé 20 février 2021 Terminé Mardi 30 mars 2021 Mercredi 28 avril 2021

Le 8 mars... et tous les autres jours!

Le billet de Mireille



Et si on parlait également des femmes agressées et violées qui tentent de faire condamner leur agresseur? Malheureusement, dans le système de justice actuel, faire reconnaître cette violence devant un tribunal demande courage et résilience. Malgré la crédibilité des témoignages, le plus petit doute raisonnable dégage trop souvent les agresseurs d'une condamnation. De nombreuses voix s'élèvent pour réclamer un tribunal spécialisé et une meilleure formation des magistrats pour aborder ces cas non pas avec des biais (bien souvent inconscients d'ailleurs), mais avec les connaissances que nous avons quant aux réactions psychologiques et neurologiques et au comportement des victimes d'agressions sexuelles.

Tous les jours, même au Québec, des femmes sont violentées psychologiquement et physiquement. Les maisons d'hébergement pour les accueillir ne suffisent pas à la demande. Et les événements tragiques des dernières semaines auront tristement mis en lumière cette troublante réalité.

Comment ne pas penser à ces femmes qui ont demandé de l'aide, qui ont suivi les règles, mais qui, malheureusement,

n'ont pas eu la protection qui leur aurait sauvé la vie?

Moins sordide, mais tout aussi questionnant, il y a également toute la question de l'équité salariale, un dossier qui est loin d'être réglé. Ce 8 mars, l'Institut de la statistique du Québec publiait un rapport qui indiquait qu'il existe toujours un écart salarial entre les femmes et les hommes pour un métier équivalent.



Crédit photo - Intersyndicale des femmes

Le gouvernement actuel, comme les précédents d'ailleurs, n'a toujours pas réglé le maintien de l'équité salariale de 2010, 2015 et il vient de reporter de six mois celui de 2020. Ceux qui nous gouvernent trouvent probablement que ça coûtera trop cher à l'État. Alors le respect des femmes passe en deuxième.

Et pour citer Marie-Claude Lortie, dans sa chronique publiée ce lundi dans *La Presse* +: « C'est peut-être là que j'ai entendu, plus que jamais, des hommes dire que "c'est beau l'égalité, mais il faut être sûr de nommer des femmes compétentes à tous ces postes." » Dois-je comprendre que tous les hommes ont les compétences pour les postes qu'ils occupent?

Et en ce temps de pandémie, combien de femmes ont perdu leur emploi? Combien de mères monoparentales ont quitté leur emploi? Plus que les hommes. En mars 2020, 167 900 femmes avaient été mises à pied au Québec, comparativement à 96 100 hommes (ISQ).

Certes, il y a eu plusieurs améliorations au fil des ans, c'est indéniable. Et il n'est pas question non plus de mettre tous les hommes dans le même panier.

Mais pour reprendre les mots de la présidente de la Centrale des syndicats du Québec, Sonia Éthier: « Pour que la violence et l'indifférence économique à l'endroit des femmes cessent une fois pour toutes », oui, la Journée internationale des droits des femmes a toujours sa raison d'être.

Mireille Proulx
Coordonnatrice



En 1986, la CSQ et La Personnelle signent la première entente d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise au Québec! Vous pouvez ainsi profiter de tarifs de groupe exclusifs et de protections personnalisées.

35 ans en chiffres

- ▶ Près de 100 000 polices vendues
- ▶ Près de 10 M\$ versées en ristourne
- ▶ Plus de 51 000 assurés, dont 1 863 depuis 1986

Demandez une soumission et faites, vous aussi, partie de l'histoire!

csq.lapersonnelle.com

1 888 476-8737



Centrale des syndicats
du Québec

Partenaire de la CSQ



Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Reçus fiscaux émis par SSQ Assurance

En tant que contribuables, nous avons à produire une déclaration annuelle de revenus au provincial et au fédéral. Il est possible, et ce, aux deux paliers de gouvernement, d'obtenir un allègement fiscal sous forme de crédit d'impôt pour frais médicaux. Ce crédit est accessible pour les particuliers ayant engagé des frais médicaux importants pour eux-mêmes, pour leur personne conjointe ou pour leurs personnes à charge. À titre de participante ou de participant à un régime collectif d'assurance, vous pouvez inclure, à vos dépenses en soins médicaux, les primes payées à l'égard d'une assurance maladie privée.

Frais admissibles au provincial

Pour être admissibles au crédit d'impôt provincial, les frais médicaux déboursés doivent être supérieurs à 3% du revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter cette page : revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/IN-130%282020-10%29.pdf

Frais admissibles au fédéral

Pour être admissible au crédit d'impôt fédéral, le total des frais déboursés doit être le moins élevé des deux montants suivants: 3% du revenu net (ligne 23600 de votre déclaration de revenus) ou 2 397 \$.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter ce document : canada.ca/content/dam/cra-arc/forms/pubs/pub/rc4065/rc4065-20f.pdf

Relevés

Lors de la production des déclarations de revenus, il est intéressant de détenir le relevé des primes ainsi que le relevé des prestations d'assurance maladie et de soins dentaires pour l'année concernée. Voici la manière dont vous pouvez vous les procurer selon votre statut au cours de l'année 2020.

Relevé de primes

Pour les personnes ayant travaillé toute l'année concernée, le montant des primes admissible au calcul de la déduction pour frais médicaux devrait apparaître sur le Relevé 1 et le feuillet T4 fournis par l'employeur.

Les personnes ayant été absentes du travail en cours d'année et qui ont payé les primes légalement admissibles à une déduction directement à SSQ Assurance pour leur période d'absence ont reçu un relevé de primes par la poste pour ladite période. Cependant, rappelons que le Relevé 1 et le feuillet T4 émis par l'employeur feront état des primes payées par prélèvement sur leur paie, s'il y a lieu.

Pour les RSE, un relevé de primes est envoyé directement par SSQ.

Relevé de prestations

Une personne salariée peut obtenir gratuitement son relevé de prestations par l'intermédiaire du site Espace client de SSQ Assurance. Afin de compléter votre inscription à l'[Espace client](#), seuls votre adresse courriel et votre numéro de certificat SSQ Assurance sont requis.



Si un soutien est nécessaire afin de procéder à votre inscription, veuillez communiquer avec SSQ Assurance au 1 844 375-3591 du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h et le samedi entre 9 h 30 et 16 h.

Capsules d'information de SSQ Assurance

Sur le site Internet de SSQ Assurance, vous trouverez, entre autres, deux capsules d'information, soit: «Services en ligne» (Espace client) au <https://ssq.ca/fr/assurance-collective/services-en-ligne> et «Trouver mon relevé pour fin d'impôt» au <https://ssq.ca/fr/assurance-collective/comment-trouver-releve-impot>.

8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

